

MAIRIE DE CARNETIN

COMMUNE DE CARNETIN

OPERATION DE SAUVETAGE DE LA MARE A GROS

Juillet 2014

Hervé DENIZO
Maire adjoint

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

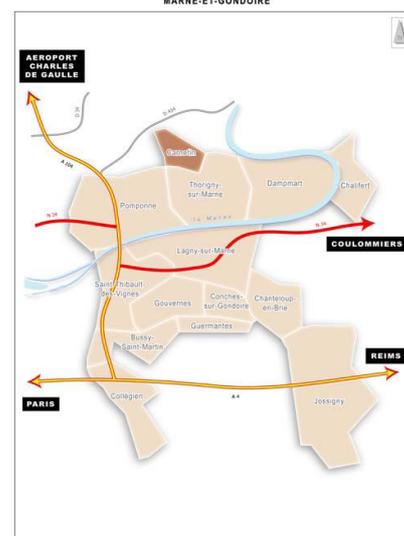
La commune de CARNETIN, rattachée depuis 2005 à la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, est située en Seine-et-Marne à environ 25km à l'est de Paris.

Dominant la vallée de la Marne en situation de promontoire, le territoire de Carnetin s'étend sur environ 160hectares entre la forêt régionale des Vallières à l'Est, les espaces naturels inventoriés des bois de Luzancy au Nord-Ouest et la Zone de Protection Spéciale Natura 2000 « Boucles de la Marne » au Nord-Est. La limite Sud jouxte le tissu urbain de la commune de Thorigny-sur-Marne.

Le village est installé sur le plateau étroit de la colline du massif de l'Aulnay qui, de par sa situation en promontoire, offre un point de vue remarquable sur la vallée de la Marne lui valant la dénomination de « balcon de la Marne ».

Le bourg est le point culminant de la commune avec 127 m.NGF.

LOCALISATION DE CARNETIN AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE-ET-GONDOIRE



2. UN PEU D'HISTOIRE

Carnetin est habité depuis la Préhistoire, mais la première mention du village date de 1176. Plusieurs familles ont possédé cette terre, parmi lesquelles les Orgemont, dès le XIVE siècle, puis les Annelot. Maret d'Aigremont se dit en être le seigneur en 1775. Le château est démoli en 1843. Jadis importante, la vigne a disparu, et les carrières de gypse, qui ont bien creusé le coteau, ne sont plus exploitées. Au début du XIXe siècle, Carnetin accueille l'une des stations du télégraphe mis au point par Claude Chappe. Destinée à l'alimentation en eau de Paris, la Dhuis traverse la commune depuis 1865 dans un aqueduc souterrain. Vers 1905, les écrivains Marguerite Audoux, Léon-Paul Fargue et Francis Jourdain, entre autres, composent, autour de Charles-Louis Philippe, le « groupe de Carnetin » qui se retrouve au village pour échapper à la vie parisienne et travailler à la campagne.

3. POPULATION

Contrairement aux communes voisines appartenant au même contexte géographique et historique, Carnetin a été préservé de l'urbanisation, conservant ainsi son caractère villageois aujourd'hui revendiqué comme élément identitaire. Le village dénombrait au dernier recensement 450 habitants. La population du village reste stable depuis le début des années 1990, malgré l'urbanisation du département dans la seconde moitié du XXe siècle.

4. PROTECTION

L'activité agricole, viticole puis fruitière a marqué le territoire et l'exploitation du gypse a durablement modelé le paysage. En empêchant l'étalement urbain, ces activités conduites au fil du temps auront permis de préserver un site assez exceptionnel qui rend aujourd'hui le village de Carnetin attractif, notamment pour les randonneurs. Toutefois, ses espaces naturels, son cadre de vie préservé (cadre rural de qualité, patrimoine, atmosphère « champêtre ») et son accessibilité (moins de 10mn des grands axes de communication, A4 et A104), soumettent la commune à une pression foncière et immobilière. C'est pourquoi, la municipalité a mis en place un Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) qui a été officiellement créé par délibération du Conseil Général le 21 décembre 2012 sur proposition de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

5. ORIGINE DE LA MARE

Il est vraisemblable que le propriétaire du terrain, Monsieur Gros, a fait en son temps don d'un espace afin de réaliser une mare artificielle pour les besoins du village.

Selon les anciens du village, elle aurait été réalisée après la révolution par les gens du village selon probablement le procédé illustré par la photo ci-après.



On rappelle que Carnetin était à cette époque un village couvert de vignes. Les besoins en eau étaient importants, comme en témoigne encore la présence de nombreux puits. Toutefois, on peut penser que ceux-ci ne suffisaient pas pour abreuver les bestiaux et surtout pour les cas d'incendie, d'où sa création.

6. DEGRADATION DE LA MARE

Il est un fait, une mare est vouée à disparaître si on n'assure pas un minimum d'entretien.

La mare du village de Carnetin n'a pas échappé à cette loi de la nature. On peut voir sur la photo prise au mois de mai 2005 que les roseaux commencent à la coloniser suite à un printemps chaud et faiblement pluvieux ayant eu pour conséquence un abaissement significatif du niveau de l'eau.



La Mare en 1974



La mare en mai 2005

Les années suivantes, les choses s'aggravent encore un peu plus et les roseaux finissent par envahir la quasi-totalité de la surface. Dès lors, le processus d'eutrophisation commençait son œuvre.



La mare en octobre 2007



La mare en mai 2008

7. CE QUI A PERMIS DE SAUVER LA MARE DE L'EUTROPHISATION

Au mois d'octobre 2008, une opération de faucardage des roseaux est initiée conjointement entre la mairie et l'association de défense de l'environnement « les Amis de Carnetin ».

La mobilisation est importante et en une journée, la mare a retrouvé son aspect d'origine.



Malheureusement, les rhizomes sont bien implantés et chaque printemps, les roseaux repoussent. Entre 2009 et 2013, les membres de l'association limitent l'invasion en effectuant deux coupes à l'année, une fin juin pour permettre une oxygénation par photosynthèse durant l'été et une autre à mi-octobre afin de limiter le pourrissement des roseaux pendant l'hiver. A ce jour, la situation est toujours aussi préoccupante.

8. INVENTAIRE ACTUEL

Les conditions du milieu étant moins favorables (prolifération des roseaux et manque de profondeur), la population de poissons a diminué ces dernières années. Malgré tout, les dernières observations montrent que quelques spécimens subsistent, il s'agit pour l'essentiel des espèces suivantes :

- **LES POISSONS**

Beaucoup ont été décimés durant l'été 2012, très certainement par manque d'oxygène. Cependant, quelques espèces ont pu résister. Le milieu n'étant plus favorable, la quantité d'individus est toutefois très limitée. Parmi les espèces présentes, on peut citer le Carassin, la Tanche, le gardon et le Rotengle.

- **LES AMPHIBIENS**

Chaque printemps, la surface de l'eau est libre grâce, nous l'avons vu plus haut, aux efforts des bénévoles de l'association. Ainsi, la ponte peut avoir lieu et se développer au stade larvaire (têtards). Les carnassiers étant relativement peu nombreux, les grenouilles rainettes vertes, ou grises, et les grenouilles rieuses sont très présentes, de même que le crapaud commun. On peut également observer ici et là quelques tritons.

- **LES OISEAUX**

La fréquentation est limitée aux périodes d'eau libre. On peut voir alors quelques Canards Col Vert. Certaines années, un couple de Poules d'Eau a niché dans la roselière qui n'était pas faucardée.

- **LES INSECTES**

Nombreuses sont les variétés d'insectes à fréquenter la mare, mais il en est une qui retient l'attention : il s'agit des libellules vertes ou bleues qui sont très présentes à l'état de larves puis d'adultes.

9. LE PROJET

Il est une évidence : les deux opérations de faucardage réalisées par des bénévoles n'est pas une solution pérenne. Aussi, le Conseil Municipal lors de l'élaboration du budget 2014, a validé le principe de consacrer un budget pour la réhabilitation de cette mare en considérant que celle-ci :

- fait partie du patrimoine communal au même titre que les bâtiments de la mairie, l'ancien pigeonnier ou encore l'église ;
- constitue un véritable réservoir de biodiversité à valoriser ;
- agrmente, comme élément paysager, les parcours pédestres inscrits au PDIPR et à l'office du tourisme de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (cf. pièces jointes).

Après avis des entreprises consultées, il a été décidé de retenir le protocole suivant :

- a) **LE CURAGE**

On estime entre 300 et 350 m³ le volume de boues à curer avec un taux de cécité très élevé. Seul le recours à des techniques mécaniques permet d'évacuer des volumes de vase aussi importants. Par contre, la configuration des lieux (accès limité en largeur) ne permet pas d'acheminer de gros engins sur le site. C'est pourquoi, l'option de curer en eau, retenue dans un premier temps, a finalement été abandonnée.

La mare sera donc asséchée par pompage avant de la curer. Les boues récupérées seront stockées dans l'espace aménagé pour l'occasion (cf. plans) pour les purger de leur eau. La faible distance entre cette zone d'épandage et la mare permettra à certains animaux de rejoindre l'élément aquatique.

Il est à signaler que les poissons seront récupérés à l'épuisette et stockés à proximité dans une cuve de 1.000 litres pour être ensuite remis dans la mare. Ce travail sera réalisé avec le concours de bénévoles.

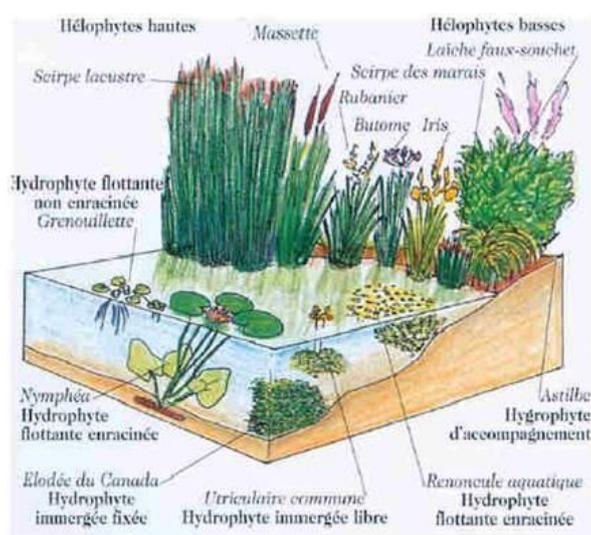
b) LE RENFORCEMENT DU TUNAGE

Le tunage réalisé à la fin des années 80 par la commune est encore en bon état et sa durée de vie peut être estimée à encore plusieurs décennies. Toutefois, certains piquets en chêne commencent à donner des signes de fatigue. Aussi, il est envisagé un renforcement du tunage par la mise en place de pieux en chêne ou en châtaigner.

c) LA CREATION D'UNE PENTE DOUCE

La création d'une pente douce comprise entre 25 et 30% avec des paliers sur plus de la moitié du périmètre permettra de répondre à deux objectifs essentiels:

- **Un rôle écologique** : le choix de plantes appartenant à la flore sauvage de la région permettra la création de «niches écologiques» correspondant aux exigences d'une faune diversifiée participant à l'équilibre écologique de la mare.
- **Un rôle épurateur** : la végétalisation avec un mélange spécial « zones humides » complétée d'une implantation naturelle des espèces épuratrices favorisera l'oxygénation du milieu. Le schéma ci-dessous illustre les espèces végétales susceptibles de venir s'implanter à terme.



L'autre intérêt de réaliser ce terrassement est d'utiliser les terres enlevées pour la création d'un merlon à proximité afin de circonscrire la zone d'épandage (cf. plan de terrassement).

d) LA CREATION D'UNE ZONE DE TRANQUILLITE

Dans le secteur sud-ouest, le saule qui avait été malencontreusement coupé par un riverain fait des rejets. Il sera donc préservé afin d'apporter une zone ombragée à la mare permettant de limiter l'élévation de la température de l'eau dans les périodes de canicule.

Afin de laisser aux petits animaux suffisamment de quiétude, une barrière empêchant le public de passer sera mise en place au bout de la sente piétonne et une haie d'épineux sera plantée sur l'autre côté.

Ces dispositions permettront d'obtenir une zone de tranquillité pour la faune et la flore sur plus de la moitié du périmètre de la mare.

e) LA REHABILITATION DE L'ACCES DU BETAIL

Selon les anciens du village, il existe une rampe pavée pour accéder à la mare. Il est vraisemblable que les vigneron et autres agriculteurs avaient pavé cette rampe pour éviter aux bœufs ou aux chevaux de s'enliser lors de l'abreuvement. Il est naturellement envisagé de retrouver ce pavage enfoui sous la végétation afin de remettre la rampe comme à l'origine avec, au besoin, un complément de pavés.

f) LES AMENAGEMENTS

Pour compléter toutes ces actions, il sera créé dans la zone dite « de tranquillité » un hôtel à insectes et des nichoirs pour les oiseaux cavicoles (mésanges bleues, mésanges charbonnières...). Ces travaux seront réalisés par les membres de l'association « les Amis de Carnetin » dans le cadre d'une convention qui sera signée avec la commune.

Sans revenir sur le bienfondé de favoriser la biodiversité des lieux, l'intérêt pédagogique n'est pas non plus négligeable. Ce sera une manière d'éveiller les enfants du village à l'environnement et de les sensibiliser à la richesse de la faune sauvage. Il est prévu que la mise en place des constituants de l'hôtel à insectes (tuiles, rondins de bois...) soit réalisé par les enfants avec explication sur le rôle de chaque « niche ».



Exemple d'un hôtel à insectes
(photo non contractuelle)



Exemple d'un nichoir à mésanges
(photo non contractuelle)

En outre, deux demi-arbres servant de banc seront disposés sur le pourtour de la mare et des panneaux explicatifs compléteront l'ensemble.

10. PIECES JOINTES AU PRESENT DOSSIER

- a) La délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 validant le projet et autorisant Monsieur le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention auprès de la Direction de l'Eau et de l'Environnement.
- b) La délibération du 06 octobre 2008 actant l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins ruraux de la commune.
- c) Le plan du PDIPR
- d) Le parcours pédestre conseillé par l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération de marne et Gondoire ;
- e) L'inscription à l'inventaire des mares d'Ile de France auprès de la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) faite par le Président de l'association des « Amis de Carnetin ».
- f) Un dossier de plan comprenant :
 - Le plan de situation
 - Le plan de cotation de l'existant
 - Le plan de masse de l'état actuel
 - Le plan de masse du projet
 - Le plan des mouvements de terre
- g) Un mémo sur la zone d'épandage
- h) Les devis pour les travaux et les analyses